

RÈGLEMENT DU JEU EN LIGNE

« Jeux salons et événements Syndicats 2026 » (Sans obligation d'achat)

1. ORGANISATION

Swile, société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro : 824 012 173 dont le siège social est situé IMMEUBLE L'ALTIS BATIMENT A @ 7CENTER, 561 RUE GEORGES MELIES, 34000 MONTPELLIER,

(Ci-après l'« **Organisateur** ») organise le jeu « Jeux salons et événements Syndicats 2026 », ci-après désigné le (« **Jeu** »).

Le Jeu se déroule du 27/03/2026 à 08h00 au 31/12/2026 à 20h00 (heure de Paris) inclus (ci-après la "**Période de Jeu**"), à l'occasion des salons et événements de syndicats auquel l'Organisateur participera pendant la Période de Jeu (ci-après les "**Salons**").

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent règlement (ci-après le "**Règlement**") prévoit les conditions de participation et de dotation des Lots, tels que définis ci-dessous, relatifs au Jeu.

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat, de souscription ou d'adhésion à des contrats, produits ou services.

Les frais inhérents ou induits par la participation au Jeu restent intégralement à la charge des personnes participant au Jeu.

Ce Jeu est exclusivement ouvert aux personnes qui remplissent la condition suivante (ci-après les "**Participants**") :

- A toute personne physique majeure à la date de participation au Jeu, domiciliée en France métropolitaine participant à un Salon en tant que membre d'un Comité Social et Économique d'une entreprise (CSE).

Ne peuvent participer au Jeu:

- les personnes ne répondant pas à la condition ci-dessus, ainsi que
- les partenaires du Jeu, salarié ou employé de la société SWILE, ou de toute autre société ou personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu, ainsi que leurs concubins, partenaires de PACS, conjoints et ascendants, descendants directs ou autres parents vivants ou non sous leur toit.

L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les Participants n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiés, tout comme les Participants refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu, il convient, pendant la Période de Jeu, de :

- Se rendre sur un stand SWILE pendant la période indiquée ci-dessus ;
- Scanner le QR Code dédié à cette opération ;
- Remplir de manière complète et sincère le formulaire de participation avec les informations suivantes : prénom / nom / email / téléphone / entreprise / Siret / effectif / Code Postal / Rôle dans le CSE;
- Prendre connaissance et accepter le Règlement sans réserve au moyen d'une case à cocher prévue à cet effet ;

Toute participation effectuée, contrairement aux dispositions du présent Règlement, rendra la participation invalide. Chaque Participant ne pourra participer au Jeu qu'une seule fois au cours de la Période de Jeu même si le Participant est amené à prendre part à plusieurs Salons. Tout Participant suspecté de fraude pourra être écarté du Jeu par l'Organisateur sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent Règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi- participation.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux que l'Organisateur serait amené à organiser tout Participant qui, par son comportement frauduleux, nuit à leur bon déroulement. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du Participant.

4. DESCRIPTION DES LOTS

Les deux lots à remporter sont les suivants (ci-après les "Lots") :

- Deux (2) cartes cadeau Swile d'une valeur de deux cents (200) Euros chacune.

Les Lots ne pourront donner lieu à aucune contrepartie financière.

5. DESIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

Les trois (3) gagnants du Jeu seront déterminés par voie de tirage au sort effectué au plus tard un mois après la clôture du Jeu comme suit :

1. 1er gagnant : première carte cadeau Swile d'une valeur de deux cents (200) Euros
2e gagnant : seconde carte cadeau Swile d'une valeur de deux cents (200) Euros
ci-après les "**Gagnants**".

S'il apparaît après détermination du Gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, l'Organisateur se réserve le droit de solliciter toutes pièces justificatives aux fins de valider définitivement l'attribution des Lots. Un Participant pourra être tiré au sort une seule et unique fois et ne pourra donc remporter qu'un seul Lot.

Les Gagnants seront informés de l'obtention de leur Lot par email à l'adresse électronique renseignée sur le formulaire de participation et / ou par téléphone au numéro indiqué sur ce formulaire.

Les Gagnants devront confirmer qu'ils acceptent leur Lot et les conditions d'attribution de celui-ci, en répondant au courriel susvisé dans un délai de dix (10) jours calendaires à compter de sa réception et en confirmant leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse électronique) afin de recevoir leur Lot. Dès réception de ces informations, le Lot sera officiellement attribué et sera envoyé à l'adresse email des Gagnants.

Si un Gagnant ne répond pas à l'un des emails de l'Organisateur dans les délais susvisés ou si un Gagnant refuse le Lot, alors un nouveau Gagnant sera tiré au sort pour le Lot en question.

6. MODIFICATION OU ANNULATION DU JEU

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, d'interrompre, d'annuler, de reporter ou de suspendre le Jeu à tout moment et sans préavis sans que cette décision puisse donner lieu à une quelconque réclamation ni à un quelconque dédommagement. Les modifications du Règlement éventuellement effectuées pendant le Jeu seront annoncées par voie d'avenant disponible sur le Site. Lesdites modifications sont réputées acceptées par les Participants.

7. DISQUALIFICATION

L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure de la participation du Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu (notamment en cas de triche ou de fraude) ou n'ayant pas respecté les conditions du Règlement et de déchoir ladite personne de son éventuel droit à obtenir un quelconque Lot.

Aucune réclamation afférente au Jeu ne pourra être reçue après un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la clôture du Jeu. L'Organisateur se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de toute personne ayant fraudé ou tenté de le faire.

8. FORCE MAJEURE – LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel, de toute nature, causé par (i) la force majeure, des circonstances indépendantes de sa volonté (fraude, tentative de fraude, etc.) ou toute autre circonstance qui l'exigerait, si le Jeu devait être modifié, suspendu, prolongé, écourté ou annulé, (ii) la connexion au Site et le contenu du Site, (iii) la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,

(iv) la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée, (v) des problèmes d'acheminement notamment des Lots, (vi) Une défaillance technique, matérielle et logicielle de toute nature, (vii) l'utilisation ou la jouissance de leur Lots ; toute réclamation à ce sujet devra être adressée directement par le Gagnant au fournisseur du Lot concerné, (viii) éventuelles grèves ou dispositions légales ou réglementaires ne permettant pas aux Gagnants de profiter pleinement de leur Lot.

9. CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement et, le cas échéant, ses avenants, seront accessibles gratuitement depuis le site à l'adresse <https://get.swile.co/fr/titres-cadeaux/jeux-concours-syndicats-2025> pendant la durée du Jeu.

Le Règlement peut également être adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante, jusqu'à un mois après la date de clôture du Jeu : SWILE - Service Communication. IMMEUBLE L'ALTIS BATIMENT A @ 7CENTER, 561 RUE GEORGES MELIES, 34000 MONTPELLIER.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte. Aucune information ne sera donnée par téléphone.

10. DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la participation au Jeu, l'Organisateur recueille des données à caractère personnel (« **Données Personnelles** ») concernant les Participants. À défaut, la participation des Participants ne pourra pas être prise en compte. L'Organisateur met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de Données Personnelles sont effectués conformément à la législation applicable.

Pour en savoir plus sur le traitement de leurs Données Personnelles, les Participants peuvent consulter la [politique de confidentialité](#) de l'Organisateur.

Nature des Données Personnelles : nom, prénom, adresse mail, téléphone, société.

Finalités du traitement des Données Personnelles :

Finalité 1 : Organisation et gestion du Jeu « Jeux salons et événements Syndicats 2026 » en ce inclus :

- Gestion des inscriptions des Participants
- Gestion du tirage au sort
- Contact des Gagnants
- Remise du Lot

Finalité 2 : Envoi de prospection commerciale

Base légale du traitement :

Finalité 1 : Consentement

Finalité 2 : Intérêt légitime

Destinataires des Données Personnelles, responsable(s) de traitement : SWILE SAS

Durée de conservation : La durée de conservation des données à caractère personnel des Participants est de deux (2) mois à compter de la fin du Jeu prévue le 31/12/2026 à 20h00 (heure de Paris). Quant au traitement relatif à la prospection commerciale, les Données Personnelles sont conservées pendant une durée maximale de trois (3) ans à compter du dernier contact des personnes avec l'organisme ou jusqu'à l'exercice du droit d'opposition.

Exercice des droits : Les Participants bénéficient d'un droit d'accès à leurs Données Personnelles. Dans les conditions prévues par la loi, les Participants peuvent également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement de leurs Données Personnelles, retirer leur consentement au traitement de leurs Données Personnelles, demander leur portabilité ou communiquer des directives sur leur sort en cas de décès.

Les Participants disposent également du droit de s'opposer au traitement de leurs données à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent, être exercés, par courrier postal, à tout moment à l'adresse suivante :

SWILE
Délégué à la Protection des Données
« Jeux salons et événements Syndicats 2024 »
18 rue de Navarin
75009 PARIS
FRANCE

Par courriel : dpo@swile.co

Réclamations : Les Participants concernés ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

En France, l'autorité de contrôle est :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
3 place de Fontenoy TSA 80715
75334 PARIS Cedex 07

11. LISTE D'OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

L'Organisateur s'engage à n'utiliser les coordonnées téléphoniques des Participants que pour la gestion de la participation au Jeu, la gestion du tirage au sort et la remise des Lots. Sans préjudice de ce qui précède, conformément à l'article L. 223-2 du Code de la consommation, les Participants sont informés qu'ils disposent, s'ils le souhaitent, du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel gérée par la société Opposetel accessible sur le site : www.bloctel.gouv.fr.

12. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les dénominations, marques, droits d'auteur, dessins, modèles et autres droits de propriété intellectuelle cités au Règlement ou sur les supports dédiés au Jeu demeurent la propriété exclusive de

leur auteur, déposant et/ou titulaire. En outre, conformément au droit français de la propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et le Site en ce compris notamment les marques qui y figurent, sont strictement interdites.

13. CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultant des systèmes d'information de l'Organisateur ou de ses prestataires, telles que notamment date et heure de connexion des Participants au Site, date et heure d'envoi et de réception des courriels de notification et de réponse, date et heure d'envoi et de réception des formulaires de participation, ont force probante dans tout litige, quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations.

14. LOI APPLICABLE / LITIGES / ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le Jeu et le Règlement sont soumis à la loi française.

Si l'une ou plusieurs dispositions du Règlement devaient être annulées ou déclarées sans effet, il n'en résulterait pas pour autant la nullité de l'ensemble du Règlement ou de ses autres dispositions et cela n'affecterait pas l'exécution des engagements souscrits par les parties au titre du Règlement.

Les éventuelles réclamations ou contestations relatives au Jeu et au Règlement doivent être formulées par écrit jusqu'à trente (30) jours calendaires après la date de fin du Jeu (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

SWILE

IMMEUBLE L'ALTIS BATIMENT A @ 7CENTER, 561 RUE GEORGES MELIES, 34000 MONTPELLIER.

L'Organisateur et les Participants au Jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.